

Les atouts du mécénat pour votre entreprise



© 2022 Les Echos Publishing

Contrairement aux idées reçues, une majorité des entreprises mécènes se révèlent être des TPE et des PME. Un acte de générosité qui, au-delà de l'avantage fiscal qu'il procure, constitue un formidable outil stratégique.

Des précisions sur l'abattement fiscal en faveur des dirigeants partant à la retraite



© 2022 Les Echos Publishing

Les dirigeants de PME soumises à l'impôt sur les sociétés, partis à la retraite en 2019, 2020 ou 2021, disposent d'un an

supplémentaire pour céder leurs titres et bénéficier de l'abattement de 500 000 € sur leurs plus-values.

Abattement fiscal pour les jeunes agriculteurs : nouveaux seuils pour 2022, 2023 et 2024



© 2022 Les Echos Publishing

Les jeunes agriculteurs qui relèvent d'un régime réel d'imposition (normal ou simplifié) et qui perçoivent des aides à l'installation, telles que la dotation jeunes agriculteurs en capital (DJA), peuvent bénéficier d'un abattement sur leur bénéfice imposable. Les taux de cet abattement étant dégressifs en fonction du montant du bénéfice dégagé. Ces montants sont actualisés tous les 3 ans. À ce titre, les plafonds pour 2022, 2023 et 2024 ont été fixés.

À savoir : l'abattement est applicable aux bénéfices réalisés au cours des 60 premiers mois d'activité (soit 5 ans).

Ainsi, les exploitants agricoles bénéficiaires de dotations d'installation octroyées depuis le 1^{er} janvier 2022 ont droit à un abattement de 75 % lorsque leur bénéfice est inférieur ou

égal à 45 100 € (au lieu de 43 914 € auparavant). Lorsque le bénéfice est supérieur à ce montant, le taux de l'abattement est de 50 % pour la fraction du bénéfice inférieure ou égale à 45 100 € et de 30 % pour la fraction du bénéfice comprise entre 45 101 € et 60 100 € (au lieu de 58 552 €). Aucun abattement ne s'applique sur la fraction du bénéfice excédant 60 100 €.

Précision : les taux de 75 % et de 50 % sont portés à 100 % et le taux de 30 % est porté à 60 % au titre de l'exercice d'inscription de la DJA en comptabilité, c'est-à-dire l'exercice au cours duquel la décision d'octroi de l'aide a été notifiée à l'exploitant.

Abattement jeunes agriculteurs		
Montant du bénéfice imposable	Taux de l'abattement	Taux majoré
≤ 45 100 €	75 %	100 %
> 45 100 €	50 % jusqu'à 45 100 € de bénéfice 30 % entre 45 101 et 60 100 € 0 % au-delà de 60 100 €	100 % 60 % 0 %

[Décret n° 2022-782 du 4 mai 2022, JO du 6](#)

© 2022 Les Echos Publishing

Impôt à la source : opter

pour des acomptes trimestriels à partir de 2023



© 2022 Les Echos Publishing

Les travailleurs indépendants ont jusqu'à la fin du mois de septembre 2022 pour opter, à partir de 2023, pour des acomptes trimestriels au titre du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu.

N'oubliez pas de payer votre second acompte de CVAE pour le 15 septembre 2022



© 2022 Les Echos Publishing

Les entreprises peuvent être redevables d'un second acompte de cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), à régler au plus tard le 15 septembre 2022. Une CVAE qui devrait disparaître dès l'an prochain.

Associations : délivrance d'un reçu fiscal aux donateurs



© 2022 Les Echos Publishing

Les associations bénéficiaires de dons doivent délivrer aux entreprises donatrices un reçu fiscal conforme au modèle fixé par l'administration, à savoir le formulaire n° 2041-MEC.

Redevance TV : quelles sont les modalités de remboursement ?



© 2022 Les Echos Publishing

La contribution à l'audiovisuel public étant supprimée dès 2022, l'administration fiscale a précisé les conditions dans lesquelles les professionnels et les particuliers, qui ont déjà versé cette taxe, en seront remboursés.

Comment payer moins d'impôt en 2023



© 2022 Les Echos Publishing

Un certain nombre de dispositifs permettent aux contribuables de bénéficier d'une réduction ou d'un crédit d'impôt en contrepartie de dépenses réalisées ou d'investissements effectués dans certains secteurs. Voici un panorama des principaux dispositifs que vous pouvez utiliser pour réduire votre imposition en 2023.

Les nouveautés fiscales adoptées au cours de l'été



© 2022 Les Echos Publishing

La loi de finances rectificative pour 2022 supprime la redevance TV dès cette année et aménage, par ailleurs, deux dispositifs fiscaux, à savoir le pacte Dutreil et la déductibilité temporaire de l'amortissement des fonds commerciaux.

Impôt sur le revenu : le service de correction en ligne des déclarations est ouvert !



© 2022 Les Echos Publishing

Les contribuables qui se rendent compte, après coup, d'un oubli ou d'une erreur dans leur déclaration d'impôt souscrite en ligne au printemps 2022 au titre de leurs revenus de 2021 peuvent la télécorriger jusqu'au 14 décembre prochain.